

AGNÈS SANDERS

vous répond



Mon enfant va être hospitalisé et j'ai la possibilité de rester avec lui/elle. Est-ce que c'est une bonne chose ? J'ai un autre enfant à la maison.

C'est vrai que beaucoup de services hospitaliers permettent à un parent, le plus souvent à la mère, de rester près de son enfant autant qu'elle le souhaite, y compris la nuit.

L'enfant hospitalisé est doublement souffrant : d'abord, il souffre physiquement de sa maladie, puis émotionnellement de la séparation d'avec sa famille. Et c'est aussi vrai pour les tous petits. Dans la plupart des cas, la présence d'un parent auprès de l'enfant malade est très souhaitable. Outre le bienfait psychologique, le parent prend garde à toutes sortes de petits détails auquel le personnel soignant, souvent surchargé de travail, ne pourrait pas répondre. Par exemple, le fait de fermer ou d'ouvrir une porte, une fenêtre, de baisser un store, de changer une couche sale rapidement ou de faire boire ou manger au rythme de l'enfant.

Parfois, mais c'est l'exception plutôt que la règle, il est préférable que la maman ne soit pas là. Dans quels cas ?

- D'abord, si l'état de votre enfant nécessite des soins exigeant la présence quasi continue du personnel soignant à son chevet. Dans ce cas, on se sent souvent de trop, gênant les actes techniques. En réalité, ces périodes sont souvent limitées dans le temps, et vous pouvez sortir momentanément de la chambre. Dans les services de réanimation, où ces actes sont pratiqués de façon rapprochée, les visites des parents sont souvent limitées aux après-midis. Toutefois, vous pouvez souvent demander de rester tard dans la soirée, même si vous n'êtes pas autorisée à rester la nuit entière. Le mieux dans ce cas est de s'adresser à l'infirmière surveillante du service plutôt que de « tricher » sur les heures. Les soignants sont souvent très compréhensifs et cela augmentera le capital confiance, si précieux, entre vous et les soignants.

- Parfois, c'est l'état même de la maman qui est en question. Il se peut qu'elle soit déjà épuisée par la charge de l'enfant avant l'hospitalisation. Il est alors plus utile qu'elle se repose la première nuit chez elle, avant de revenir, plus en forme, le lendemain. Elle pourra ensuite décider si elle reste la nuit ou pas. Chaque cas est différent et il n'existe pas de règle en la matière. C'est une bonne communication entre les deux parents d'une part, entre les parents et l'équipe soignante d'autre part, qui sera essentielle au bon déroulement de ce moment éprouvant pour toute famille. S'il est possible que le papa relaie la maman au chevet de l'enfant certaines nuits, c'est très bénéfique pour tous. La maman, même si elle a été plus impliquée jusque là, doit alors faire confiance au papa et le lui exprimer.

- Parfois, ce sont les obligations de la vie sociale qui ne le permettent pas. Vous devez travailler, ou vous occuper des autres enfants. D'ailleurs, vous dites que vous avez un autre enfant. Attention, si vous passez la plupart de votre temps à l'hôpital, le frère ou la soeur va forcément se sentir un peu abandonné.

On pense souvent que ce n'est pas bien grave, qu'il s'en remettra facilement, ou bien même on n'y pense pas, parce qu'on est tellement préoccupé par l'enfant malade. En réalité, les conséquences sont souvent graves psychologiquement. L'enfant qui se sent délaissé ressent aussi votre anxiété, et ne comprend pas bien ce qui se passe. Souvent, on ne lui explique pas, et il essaie de comprendre des bribes de conversations d'adultes sans oser poser de questions. S'il s'agit d'une courte période, expliquez à votre enfant bien portant que vous devez vous absenter quelques jours pour vous occuper de son frère ou de sa soeur, et décrivez avec des mots simples la maladie ou l'opération à venir. Votre famille devra alors s'organiser le plus vite possible et faire appel aux parents et amis. Ainsi, le frère ou la soeur pourra être reçu par un copain qu'il aime bien. On trouve souvent des amis très accueillants avec des enfants du même âge, très heureux de pouvoir aider ainsi. Quand notre fille Anne a été hospitalisée pendant neuf mois, une famille voisine invitait régulièrement notre fils de trois ans, et d'autres voisins nous invitaient à dîner le dimanche. Même si dans ma tête j'étais toujours un peu à l'hôpital avec ma fille, ça m'a obligée à garder un réseau social et à ne pas m'enfermer sur moi-même. Si la situation se prolonge, repensez toute l'organisation familiale.

Lorsque la maladie s'impose dans une famille pour longtemps, on ne peut ni la nier ni la refuser, on doit donc s'adapter. Cela entraîne parfois des changements importants comme un déménagement par exemple, pour être plus proche du centre de soins, ou bien une réduction du temps de travail. Peut-être que l'un des parents peut se mettre à mi-temps. En France, il existe un congé de présence parentale dans le cas d'une maladie ou d'un accident d'une extrême gravité d'un enfant de moins de 21 ans. Renseignez-vous auprès de la CAF. Peut-être vous sentez-vous trop déboussolée pour vous occuper de toutes ces démarches. Si possible, faites-vous aider par une assistante sociale du service hospitalier.

En conclusion, je vous répondrai : Oui. Si la possibilité vous est donnée de rester auprès de votre enfant malade, faites-le tant que vous êtes en état de le faire sereinement. Ne surpassez pas vos limites. Vous n'avez pas à être une superwoman. Dès que vous vous sentez mal, épuisée, irritable, ou déprimée, faites-vous aider. Passez la main. Le papa ou d'autres proches, ou même le service hospitalier, seront alors le relai nécessaire.